



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr



DELIBERATION
N°2012-94 du 19 juin 2012

OBJET Résidence des travailleurs saisonniers : mise en gestion directe.

Rapporteur : M. Le Président

Le 19 juin 2012 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 13 juin 2012 en la salle du Conseil des Cordeliers, sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 29 pour la délibération n°2012-60
30 à partir de la délibération n°2012-61
31 à partir de la délibération n°2012-71
29 à partir de la délibération n°2012-86
28 à partir de la délibération n°2012-90

Nombre de pouvoirs : 2 jusqu'à la délibération n°2012-89
3 à partir de la délibération n°2012-90

Nombre de votes : 32

M. Anthony SAINT MAXENT est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Mme Marie-Hélène PONSART, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Aurélie POYAU, M. Eric PEYTHIEU, Mme Nicole GUERIN, Mme Catherine VALDENNAIRE (à partir de la délibération n°2012-61), M. Philippe SEZANNE (jusqu'à la délibération n°2012-89), M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Jean-Louis FAURE, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, Mme Claudine FINE, M. Roger GUGLIEMMETTI, M. Edmond CADET, M. Guy HERMITTE (jusqu'à la délibération n°2012-85), M. Marc FORNESI (jusqu'à la délibération n°2012-85), M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC, M. Jacques DEYME, M. Pierre LEROY, Mme Estelle ARNAUD, M. Henri RAOUX, M. René SIESTRUNCK, M. Alain BLOCH TREFOUSSE (à partir de la délibération n°2012-71), Mme Nicole MATHONNET, Mme Laurence FINE

Avaient donné pouvoir : M. Gérard FROMM à Mme Aurélie POYAU
Mme Brigitte BOREL à Mme Laurence FINE
M. Philippe SEZANNE à Mme Catherine VALDENNAIRE à partir de la délibération 2012-90

Vu les statuts de la Communauté de communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n°2011-300-1 en date du 27 octobre 2011, portant compétence en matière de logement des saisonniers,

Vu la gestion de la résidence de travailleurs saisonniers « Le pin cembro », propriété de la Communauté de communes, portée par l'AGRP (Association pour la Gestion de la Résidence des Peupliers) depuis 2009,

Vu la décision du Conseil d'administration de l'AGRP en date du 16 mai 2012 de ne plus assurer la gestion de la résidence de travailleurs saisonniers « Le pin cembro » à compter du 1^{er} juillet 2012 et le courrier recommandé de l'AGRP en date du 7 juin 2012 notifiant cette décision à la CCB,

Considérant qu'il convient, dans ce court délai, de mettre en œuvre un nouveau mode de gestion,

Vu l'avis favorable des commissions Affaires sociales en date du 21 mai 2012 et Administration générale et finances en date du 4 juin 2012,

Vu l'avis favorable des membres du Bureau en date du 5 juin 2012,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- Décide d'assurer la gestion de la résidence des travailleurs saisonniers « Le Pin cembro » en régie directe à compter du 1^{er} juillet 2012,
- Autorise Monsieur le Président à solliciter toute aide financière auprès des partenaires de la collectivité,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toute décision utile en matière de recrutement, de dépenses et de recettes, dans les limites des crédits inscrits au budget et du tableau des effectifs de la collectivité.

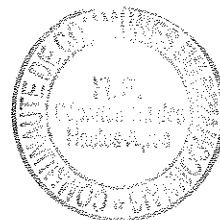
Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Président



Alain FARDELLA.



Date dépôt S.P. : 27 JUIN 2012

Date affichage : 29 JUIN 2012